

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le dix-sept mars deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
Arrondissement de MONTLUÇON	<u>Présents</u> : MM. SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, BIERJON Stéphane, NOUAILLES Didier, DA SILVA Jonathan, DESNOUX Patrice, GUILLON François, LEROY Fabien, LOPES Pascal, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques, TOULOUSE Serge et Mmes BABUT Fatima, BESSON Valérie, CHARRET Audrey, CHAUVET Caroline, COLLINET Dominique, MANSAT Lucette, MONCELON Claire, TYNDIUK Allyssone <u>Excusés</u> : M. BARRADO Alain ayant donné pouvoir à BESSON Valérie Mme GINDRE Anne ayant donné pouvoir à DA SILVA Jonathan Mme MAJER Lynda ayant donné pouvoir à LEROY Fabien
Commune de DESERTINES	<u>Secrétaire</u> : M. DESNOUX Patrice

DELIBERATION N° 2023-01-05

OBJET : SDE 03 - ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT DELBARY

VU la délibération 2021.01.04 par laquelle le Conseil Municipal décidait d'approuver la réalisation de secteurs d'habitat au lieu-dit « Delbary »,

VU la délibération 2021.04.03 par laquelle le Conseil Municipal a choisi la société Assemblia en tant que concessionnaire en charge du projet d'aménagement du lotissement communal DELBARY,

CONSIDÉRANT qu'il faut dès à présent prévoir l'éclairage public de ce lotissement,

CONSIDÉRANT le plan de financement établi par le SDE 03 pour la fourniture et le déroulage de câbles d'éclairage public et la fourniture de 4 candélabres, pour un montant de 10 430 euros, avec une contribution communale, après financement du SDE, de 7 822 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER, le devis présenté par le SDE 03 pour la réalisation de l'éclairage public au lotissement Delbary.

DE RÉGLER cette dépense de 7 822 euros sur la cotisation versée par la commune au SDE en 2024.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'affaire précitée.

Au Registre sont les signatures,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Ch. SANVOISIN.




Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 20.03.2023
et de la publication ou notification
le 21.03.2023



Le Maire,